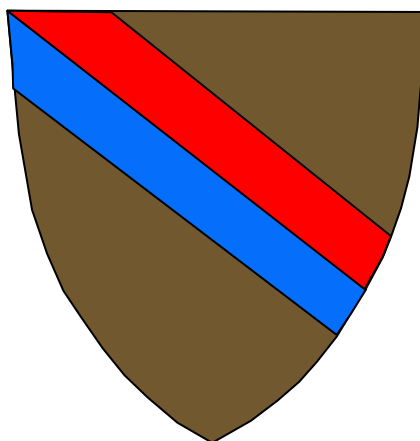


MAIRIE de GAILLARD

Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD

Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80



R. A. A.
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2009
Octobre à Décembre

S O M M A I R E

*

*

*

Délibérations du Conseil municipal

Arrêtés municipaux

Décisions du Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
09.217	26/10/09	Demande de subvention régionale dans le cadre du CDRA Action 2.11 « Insertion du public en difficulté »	1
09.218	26/10/09	Transformation de l'Association Régionale de Coopération du Genevois (ARC) en Syndicat Mixte, modification des statuts d'Annemasse Agglo compétence aménagement de l'espace communautaire	1
09.219	26/10/09	Rachat de concession en columbarium	1
09.220	26/10/09	Construction du centre horticole et de ses abords, approbation de la proposition de classement des offres, autorisation de signature des marchés avec les entreprises proposées	1-2
09.221	26/10/09	Ecole des Voirons, subvention pour classe de neige	2
09.222	26/10/09	Liaison de vidéoprotection entre le CSU de Gaillard et la Police Nationale d'Annemasse, signature d'une convention	2
09.223	26/10/09	Approbation des modalités de la concertation sur le projet CEVA côté français	2
09.224	14/12/09	Demande d'adhésion au SELEQ74 de la ville d'Annecy	2
09.225	14/12/09	Durée d'amortissement des biens, délibération complétant la délibération n°96.218 B du 22 novembre 1996	2
09.226	14/12/09	Approbation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics	3
09.227	14/12/09	Contrat Urbain de Cohésion Sociale, programmation 2009 reliquats de crédits	3
09.228	14/12/09	Contrat Urbain de Cohésion Sociale avenant 2009/2010	3
09.229	14/12/09	Convention nationale relative à la dématérialisation des délibérations et arrêtés, pièces justificatives de dépenses et de recettes des collectivités et établissements publics locaux	3
09.230	14/12/09	Assurance du personnel	3-4
09.231	14/12/09	Subvention MUTAME	4
09.232	14/12/09	Modification du tableau des effectifs	4
09.233	14/12/09	Construction d'une maison des associations et de la citoyenneté, sollicitation d'une subvention FEDER	4
09.234	14/12/09	Requalification des espaces extérieurs du quartier des Terreaux, sollicitation d'une subvention FEDER	4
09.235	14/12/09	Redynamisation commerciale des Terreaux, sollicitation d'une subvention FEDER	5
09.236	14/12/09	Cession d'un terrain situé 19 rue de la Libération à la SIGEM suivi d'un apport en compte courant d'associés	5

ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2009R128	01/10/09	Réglementation de la circulation Cours de la République	6
2009R129	05/10/09	Tarif des vacances funéraires	6
2009R130	08/10/09	Réglementation de la Circulation rue de l'Industrie	6
2009R131	08/10/09	Réglementation de la Circulation rue Marcel Dégerine	6
2009R132	08/10/09	Réglementation de la Circulation rue du Lieutenant Yvan Genot	6
2009R133	08/10/09	Réglementation de la Circulation rue du Crest de Vaulx	7
2009R134	09/10/09	Réglementation de la Circulation rue des Jardins	7
2009R135	09/10/09	Réglementation du Stationnement rue Paul Valéry	7
2009R136	13/10/09	Réglementation du stationnement et de la circulation rue de la Libération	7
2009R137	13/10/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, « Club SOROPTIMIST Annemasse Porte de France»	7
2009R138	19/10/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, « Gymnastique volontaire de Gaillard»	8
2009R139	19/10/09	Réglementation de la circulation rue de Vernaz	8
2009R140	20/10/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, « Espace Femmes Geneviève D»	8
2009R141	22/10/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, «Italianni nel mondo»	8
2009R142	26/10/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74	8
2009R143	26/10/09	Réglementation de la circulation, rue du Stade	9
2009R144	03/11/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes de Gaillard	9
2009R145	03/11/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74	9
2009R146	07/11/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Action	9
2009R147	09/11/09	Réglementation de la circulation rue de Genève / rue de Vallard	9
2009R148	10/11/09	Réglementation de la circulation, rue des Saules	10
2009R149	13/11/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, ACCA de Gaillard	10
2009U149	12/11/09	Autorisation permis de construire, Monsieur LORENZO Samuel, 14 rue du Crest de Vaulx 74240 GAILLARD	10
2009R150	16/11/09	Réglementation de la Circulation rue du 18 Août et rue des Vignes	10
2009R151	16/11/09	Réglementation du stationnement à L'Espace Louis Simon	10
2009R152	16/11/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Téléthon	11
2009R153	20/11/09	Réglementation de la Circulation rue de l'Industrie	11
2009R154	20/11/09	Réglementation de la Circulation rue des Jardins	11
2009R155	24/11/09	Réglementation du stationnement rue de Genève	11
2009U156	24/11/09	Autorisation permis de construire, Commune de Gaillard, terrain La Bachère 74240 GAILLARD	11
2009R157	24/11/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Lions Club d'Annemasse	12
2009U158	27/11/09	Retrait permis de construire, hôtel Porte de Genève	12
2009U159	27/11/09	Opposition relative a une déclaration préalable, Monsieur HAFNAT, 2 rue Marcel Dégerine	12
2009R160	30/11/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Ring	12

		Olympique de Gaillard	
2009R161	01/12/09	Réglementation du stationnement à L'Espace Louis Simon	12
2009R162	03/12/09	Ouverture dominicale des commerces les 13 et 20 décembre 2009	13
2009R163	07/12/09	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Harmonie Municipale de Gaillard	13
2009R164	15/12/09	Occupation du Domaine Public Communal	13
2009R165	15/12/09	Occupation du Domaine Public Communal	13
2009R166	18/12/09	Intempéries, annulation matchs de football	13

DECISIONS DU MAIRE

Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
2009.116	15/10/09	TARIF de la BILLETTERIE pour le concert « Chico & the Gypsies » du 24 novembre 2009 Espace Louis Simon, MODIF. DE LA DECISION 2009.87	14
2009.117	13/10/09	NON PREEMPTION MAISON 1 impasse des Moutonnières Consorts BERNER	14
2009.118	13/10/09	NON PREEMPTION MAISON 7 cours de la République ALPES BATIMENTS CONSTRUCTIONS	14
2009.119	13/10/09	NON PREEMPTION APPARTEMENT 14 impasse du Foron Consorts COSTA	14
2009.120	20/10/09	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », rue du Lieutenant Genot, Consorts DUPONT	15
2009.121	20/10/09	NON PREEMPTION MAISON 23 cours de la République, Madame BUREL Muriel	15
2009.122	22/10/09	Fourniture de combustible liquide pour les bâtiments communaux, année 2010, choix de l'entreprise	15
2009.123	02/11/09	Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Monsieur COMTE Régis	15
2009.124	03/11/09	Prêt de véhicule, Projet tournage d'une vidéo musicale à Paris	16
2009.125	10/11/09	NON PREEMPTION MAISON 11 rue Paul Valéry, Consorts BEGUIN	16
2009.126	10/11/09	NON PREEMPTION MAISON, 12 rue des Jardins, Mme VIALA SAMMAR Virginie	16
2009.127	16/11/09	Location et maintenance de photocopieurs pour les services communaux et les écoles – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 09-22)	16
2009.128	17/11/09	NON PREEMPTION MAISON 27 rue des Rainettes, Consorts SERRA	16
2009.129	30/11/09	Aménagement du parking de la Mairie et de ses abords, mission de maîtrise d'œuvre, choix du Maître d'œuvre	17
2009.130	02/12/09	Extension du dispositif de vidéoprotection, 3 secteurs : cours de la République, rue du Martinet, rue du Châtelet, prestations intellectuelles d'appui à la maîtrise d'ouvrage, choix d'un bureau d'études	17
2009.131	03/12/09	Convention « nouveaux voisins » 2009, La Poste	17
2009.132	03/12/09	Convention « nouveaux voisins » 2010, La Poste	17
2009.133	04/12/09	Accompagnement professionnel et social d'agents dans le cadre du chantier d'insertion « Le Jardin de Gaillard » – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA 09-27)	18
2009.134	07/12/09	NON PREEMPTION MAISON, 45 bis rue de Vallard, Consorts ADLER	18
2009.135	09/12/09	Tarifs Municipaux 2010	18
2009.136	09/12/09	Tarifs Restaurant des Hutins	18
2009.137	24/12/09	TARIF de la BILLETTERIE pour La pièce de Théâtre « Madame BUTTERLIGHT » avec Véronique GENEST, du mardi 9 février 2010 à l'Espace Louis Simon	18
2009.138	16/12/09	Fourniture et mise en place d'un local modulaire préfabriqué pour le centre horticole, choix de l'entreprise	19
2009.139	21/12/09	Tarifs séjour de jeunes : Raid raquettes du 22 au 23 décembre 2009	19
2009.140	29/12/09	Mise à disposition de Monsieur BLANCHARD Fabrice d'un logement type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard	19
2009.141	23/12/09	Vente du véhicule RENAULT «CTTE avec Benne» N° 5152 TY 74	19
2009.142	23/12/09	Vente du véhicule RENAULT «CTTE - Fourgon» N° 428 SW 74	20

2009.143	24/12/09	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park » 23, rue du Lieutenant Genot Mr DUBOUCHET Jacques	20
2009.144	24/12/09	NON PREEMPTION MAISON 11 rue de Vernaz Mme JACQUEMIER Monique	20
2009.145	24/12/09	NON PREEMPTION MAISON 19 rue des Vignes Mme VIOLLAND Françoise	20
2009.146	24/12/09	NON PREEMPTION APPARTEMENT 34 rue de la Libération Mr CHAPOTAT	20
2009.147	24/12/09	NON PREEMPTION TERRAINS L'UCHE POULAIN Madame GOY Fernande	21

DELIBERATIONS

➤ **2009.217 du 26 octobre 2009**

Demande de subvention régionale dans le cadre du CDRA Action 2.11 « Insertion du public en difficulté »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention de 4 100 € auprès de la Région Rhône -Alpes dans le cadre du CDRA du Genevois Haut-Savoie.

...

➤ **2009.218 du 26 octobre 2009**

Transformation de l'Association Régionale de Coopération du Genevois (ARC) en Syndicat Mixte, modification des statuts d'Annemasse Agglo compétence aménagement de l'espace communautaire

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Mesdames et MESSIEURS GOY, GAVARD-RIGAT (avec procuration de M. COPADO), VEYRAT, et PATRIS refusent de prendre part au vote.

Plus d'un tiers des membres votants ayant réclamé le scrutin secret, il est procédé au vote par ce procédé.

A l'issue du scrutin, le résultat est le suivant :

Nombres de votants : 24

NON : 13

OUI : 4

Blancs : 4

Nuls : 3

Le Conseil Municipal **n'approuve pas** la transformation de l'Association Régionale de Coopération du Genevois (ARC) en Syndicat Mixte, la modification des statuts d'Annemasse Agglo et la compétence aménagement de l'espace communautaire.

...

➤ **2009.219 du 26 octobre 2009**

Rachat de concession en columbarium

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de reprendre une concession trentenaire au columbarium du cimetière de Gaillard, acquise le 06 mars 2001, au prix de 171 €.

...

➤ **2009.220 du 26 octobre 2009**

Construction du centre horticole et de ses abords, approbation de la proposition de classement des offres, autorisation de signature des marchés avec les entreprises proposées

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de choix des entreprises des membres de la Commission pour avis pour la réalisation des travaux spécifiques relatifs à la construction d'Un Centre Horticole et ses abords,

AUTORISE Madame le Maire à souscrire les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues suivantes :

○ Lot N° 1 – Terrassements VRD : Entreprise S.A.T.P. – ZA La Bachère – 74240 GAILLARD, pour un montant total de 90 320.69 € H.T., soit 108 023.57 € TTC, options n° 1 et 2 retenues,

○ Lot n° 2 – Serres : Entreprise MARCHEGAY – 167, avenue de Lattre de Tassigny – 85402 LUCON Cédex, pour un montant de 190 289.00 € H.T., soit 217 585.64 € TTC,

- Lot n° 3 – Chauffage, régulation : Entreprise Constructions Métalliques Florentaises – Zone Industrielle – Boîte Postale 10001 – 44370 VARADES, pour un montant total de 104 353.00 € H.T., soit 124 806.19 € TTC, variante gaz retenue,
- Lot n° 4 – Irrigation : Entreprise SAS DUVERNAY – 183, route de la Libération – 74100 ETREMBIERES, pour un montant de 31 338.80 € H.T., soit 37 481.20 € TTC (offre de base),
- Lot n° 5 – Electricité : Entreprise DIMAC – Z.A. du Pré Barreau – 49630 MAZE, pour un montant de 25 921.07 € H.T., soit 31 001.60 € TTC,
- Lot n° 6 – Tablettes équipements : Entreprise LARBALETIER – Route d'Echemines – 10280 FONTAINE LES GRES, pour un montant total de 20 055.00 € H.T., soit 23 985.78 € TTC, option retenue,
- Lot n° 7 – Clôtures et Portail : Entreprise JACQUET SARL – Zone Industrielle – 74890 BONS EN CHABLAIS, pour un montant de 18 978.00 € H.T., soit 22 697.69 € TTC.

...

➤ **2009.221 du 26 octobre 2009**

Ecole des Voirons, subvention pour classe de neige

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une aide de 2 450 € à l'école des Voirons dans le cadre de la classe de neige qui aura lieu du 19 au 23 janvier 2010.

...

➤ **2009.222 du 26 octobre 2009**

Liaison de vidéoprotection entre le CSU de Gaillard et la Police Nationale d'Annemasse, signature d'une convention

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 26 voix pour et 2 abstentions (Mme BILLARD et M. PIGUET)

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec le SDIS 74 relative à la vidéoprotection urbaine.

...

➤ **2009.223 du 26 octobre 2009**

Approbation des modalités de la concertation sur le projet CEVA côté français

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

VU l'article L.300-2 du code de l'urbanisme;

VU la sollicitation de Réseau Ferré de France (RFF) ;

DECIDE d'approuver les modalités d'organisation de la concertation présentées par RFF ;

...

➤ **2009.224 du 14 décembre 2009**

Demande d'adhésion au SELEQ74 de la ville d'Annecy

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au SELEQ 74 de la commune d'Annecy,

ACCEPTE le transfert par cette dernière de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité au SELEQ74, ainsi que la compétence optionnelle « éclairage public »

...

➤ **2009.225 du 14 décembre 2009**

Durée d'amortissement des biens, délibération complétant la délibération n°96.218 B du 22 novembre 1996

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de compléter la délibération n°96.218 B du 22 novembre 1996,

...

➤ **2009.226 du 14 décembre 2009**

Approbation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que ses modalités d'évaluation et de révision.

...

➤ **2009.227 du 14 décembre 2009**

Contrat Urbain de Cohésion Sociale, programmation 2009 reliquats de crédits

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de deux actions supplémentaires à la programmation du CUCS 2009,

SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions envisageables.

...

➤ **2009.228 du 14 décembre 2009**

Contrat Urbain de Cohésion Sociale avenant 2009/2010

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE la prolongation de la convention de gestion urbaine et sociale de proximité pour la période du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2010, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention 2007/2009 pour la période 2009/2010 et à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'agence de cohésion sociale et d'égalité des chances, et de tout autre partenaire financier, les subventions envisageables.

...

➤ **2009.229 du 14 décembre 2009**

Convention nationale relative à la dématérialisation des délibérations et arrêtés, pièces justificatives de dépenses et de recettes des collectivités et établissements publics locaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente établie entre la Mairie de GAILLARD, le comptable public, le président de la chambre régionale des comptes avec visa du Trésorier Payeur Général.

...

➤ **2009.230 du 14 décembre 2009**










Assurance du personnel

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE la proposition d'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion 74 à la date du 01^{er} janvier 2010 et ce jusqu'au 31 décembre 2014,

DECIDE

- de garantir exclusivement les risques pour les agents (stagiaires et titulaires) CNRACL,
 - de définir lesdits risques garantis comme suit :
 -  maladie ordinaire (franchise à 15 jours fermes),  congé de longue maladie, congé de longue durée,
 -  décès,  maternité-paternité-adoption,
 -  accidents du travail et maladie professionnelle,
 - de définir l'assiette de cotisations et de remboursements comme suit :
 -  traitement indiciaire de base,  supplément familial,
 -  indemnités et primes accessoires (*hors*  nouvelle bonification indiciaire
- remboursement de frais*) : régime indemnitaire mensuel +
« 13^{ème} mois »,

- d'accepter les taux proposés :

Décès :	0,20 %
Accidents de travail, maladies professionnelles :	0,95 %
Longue maladie/maladie longue durée :	1,82 %
Maternité/paternité/adoption :	1,20 %
<u>Maladie ordinaire</u> (franchise 15 jours fermes) :	<u>1,56 %</u>
	5,73 %

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution du contrat.

...

➤ **2009.231 du 14 décembre 2009**

Subvention MUTAME

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE la proposition ...

...

➤ **2009.232 du 14 décembre 2009**

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE les propositions ...

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2009.233 du 14 décembre 2009**

Construction d'une maison des associations et de la citoyenneté, sollicitation d'une subvention FEDER

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le programme prévisionnel des dépenses ;

DECIDE d'approuver l'opération de création d'une maison des associations et de la solidarité ;

DECIDE d'approuver le plan prévisionnel de financement;

INVITE le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention FEDER pour un montant de 1 368 400 euros.

...

➤ **2009.234 du 14 décembre 2009**

Requalification des espaces extérieurs du quartier des Terreaux, sollicitation d'une subvention FEDER

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 27 voix pour et une abstention (Madame PIERRE)

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le programme prévisionnel des dépenses ;

DECIDE d'approuver l'opération de requalification des espaces extérieurs du quartier des Terreaux;

DECIDE d'approuver le plan prévisionnel de financement;

INVITE le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention FEDER pour un montant de 170 700 euros.

...

➤ **2009.235 du 14 décembre 2009**

Redynamisation commerciale des Terreaux, sollicitation d'une subvention FEDER

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le programme prévisionnel des dépenses ;

DECIDE d'approuver l'opération de redynamisation commerciale du quartier des Terreaux;

DECIDE d'approuver le plan prévisionnel de financement;

INVITE le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention FEDER pour un montant de 17 500 euros.

...

➤ **2009.236 du 14 décembre 2009**

Cession d'un terrain situé 19 rue de la Libération à la SIGEM suivi d'un apport en compte courant d'associés

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 22 voix pour et 3 abstentions (Mmes BILLARD et PIERRE, M. PIGUET)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1522-4 et 5 ;

VU l'estimation de France Domaine ;

CONSIDERANT que la commune est actionnaire majoritaire de la SIGEM et qu'il convient de réfléchir à l'augmentation du capital de cette société ;

DECIDE de céder à la SIGEM un tènement situé 19 rue de la Libération, d'une superficie de 1872m² et comprenant les parcelles cadastrées section A n° 308, 3414, 4101 et 4103 ;

DECIDE que le prix de la cession est de TROIS CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT TRENTE DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (350 632,50 euros) ;

DECIDE que cette créance sera transformée en apport en compte courant d'associés;

DECIDE que cette somme sera bloquée dans le but de souscrire à une augmentation de capital de la SIGEM;

...

ARRETES MUNICIPAUX

➤ **2009. R.128 du 1^{er} octobre 2009**

Réglementation de la circulation Cours de la République

CONSIDERANT que des travaux de **V.R.D.** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée Cours de la République dans la partie comprise entre la rue du Paradis et le Champ de Foire, **du 05 octobre au 04 décembre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.129 du 5 octobre 2009**

Tarif des vacations funéraires

VU la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2009 ;
Considérant qu'il convient de fixer le montant des vacations funéraires ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Opérations de surveillance mentionnées à l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnent droit à des vacations dont le montant est fixé à vingt euros (20€).

ARTICLE 2 : Les vacations sont versées à la recette municipale.

...

➤ **2009. R.130 du 8 octobre 2009**

Réglementation de la Circulation rue de l'Industrie

CONSIDERANT que des travaux de **Purges de chaussée** sont entrepris par l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de l'Industrie dans la partie comprise entre la rue Jean-Jacques Rousseau et le n° 14, rue de l'Industrie, **du lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.131 du 8 octobre 2009**

Réglementation de la Circulation rue Marcel Dégerine

CONSIDERANT que des travaux de **Purges de chaussée** sont entrepris par l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue Marcel Dégerine, **du lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre 2009 inclus.** Une déviation sera installée par la rue du Pont noir et la rue Aristide Briand.

...

➤ **2009. R.132 du 8 octobre 2009**

Réglementation de la Circulation rue du Lieutenant Yvan Genot

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement E.U. / E.P.** sont entrepris par l'entreprise **BARBAZ S.A.** située 21, rue des Deux Montagnes au Québec – 74100 VILLE-LA-GRAND et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot dans la partie comprise entre l'Impasse du Crêt et le n° 19, **du lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.133 du 8 octobre 2009**

Réglementation de la Circulation rue du Crest de Vaulx

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement Gaz** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Crest de Vaulx au droit du n° 28, **du lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.134 du 9 octobre 2009**

Réglementation de la Circulation rue des Jardins

CONSIDERANT que des travaux d'**Abattage d'un arbre** sont entrepris par l'entreprise **GUIGONNAT ELAGAGE** située 12, route de l'Eglise – 74100 JUVIGNY et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée au droit de l'Hôtel 1^{ère} Classe – 5, rue des Jardins, **du lundi 19 octobre au mercredi 21 octobre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.135 du 9 octobre 2009**

Réglementation du Stationnement rue Paul Valéry

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement Gaz** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue Paul Valéry dans la partie comprise entre la rue de la Libération et la rue de la Résistance, **du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.136 du 13 octobre 2009**

Réglementation du stationnement et de la circulation rue de la Libération

CONSIDERANT que des travaux de **Renforcement de chaussée** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue de la Libération dans la partie comprise entre l'Impasse des Bossonnets et la rue du Clair de Lune, **du mercredi 14 octobre au vendredi 18 décembre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.137 du 13 octobre 2009**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, « Club SOROPTIMIST Annemasse Porte de France »

Mme Annie BASTIAN agissant pour le compte de l'association humanitaire « Club SOROPTIMIST Annemasse Porte de France » en tant que Présidente et qui organise le 17 octobre 2009 de 19h00 à 24h00 lieu : Espace LOUIS SIMON situé rue du Châtelet 74240 Gaillard Une manifestation publique dénommée « concert Trio Michel TIRABOSCO »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Annie BASTIAN domiciliée 474, route de Lévaud 74380 CRANVES-SALES est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire,

...

➤ **2009. R.138 du 19 octobre 2009**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, « Gymnastique volontaire de Gaillard »

Mme Geneviève ANGLADE, agissant pour le compte de l'association « Gymnastique volontaire de Gaillard » en tant que résidente Et qui organise le 24 octobre 2009 de 19h30 à 24h00 et le 25 octobre 2009 de 0h00 à 1h00 lieu : Espace LOUIS SIMON situé 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée « les 30 ans de la Gym de Gaillard »
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Geneviève ANGLADE est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.139 du 19 octobre 2009**

Réglementation de la circulation rue de Vernaz

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement France Telecom** sont entrepris par l'entreprise **S.A.S. BARBAZ** située 21, rue des Deux Montagnes au Québec – 74100 VILLE-LA-GRAND et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Vernaz dans la partie comprise entre la rue du Jura et la rue Jean Moulin, **du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.140 du 20 octobre 2009**

Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, « Espace Femmes Geneviève D »

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme Marie-Noëlle BASTARD, agissant pour le compte de l'association « Espace Femmes Geneviève D » en tant que Présidente, et qui organise le 28 novembre 2009 de 19h00 à 24h00 lieu : Espace LOUIS SIMON situé 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard Une manifestation publique dénommée « Festival Debout bouge contre les discriminations filles/garçons » ,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Marie-Noëlle BASTARD est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.141 du 22 octobre 2009**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, «Italianni nel mondo»

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. Nicolo D'ALBA, agissant pour le compte de l'association «Italianni nel mondo» en tant que Président et qui organise le 31 octobre 2009 de 19h30 à 24h00 et le 1^{er} novembre 2009 de 0h00 à 1h00 lieu : Espace LOUIS SIMON situé 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard Une manifestation publique dénommée « Soirée italienne »
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Nicolo D'ALBA est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.142 du 26 octobre 2009**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur CACHON Pierre agissant pour le compte de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD et qui organise le 21 novembre 2009 de 13H00 à 24h00 et le 22 novembre 2009 de 0H00 à 01H00 lieu : Gymnase Louis SIMON, 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard 74 Une manifestation publique dénommée GALA DE BOXE,
Considérant que la demande constitue la quatrième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur CACHON Pierre, Président de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.143 du 26 octobre 2009**

Réglementation de la circulation, rue du Stade

CONSIDERANT que des travaux de Génie civil pour alimentation eau potable sont entrepris par l'entreprise S.A.T.P. située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Stade et une protection pour les piétons sera installée, du jeudi 29 octobre au jeudi 19 novembre 2009 inclus.

...

➤ 2009. R.144 du 3 novembre 2009

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes de Gaillard

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. FAVARIO Daniel, agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard et qui organise le 07 novembre 2009 de 20H00 à 24H00 et du 08 novembre 2009 de 0H00 à 01H00 lieu : Espace Louis SIMON 10,rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « Repas dansant des années 80 »,

Considérant que la demande constitue la cinquième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ 2009. R.145 du 3 novembre 2009

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur CACHON Pierre agissant pour le compte de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD et qui organise le 30 décembre 2009 de 12H00 à 24h00 et le 31 décembre 2009 de 0H00 à 1H00 lieu : Boulodrome de Gaillard, 10 rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée Concours de pétanque,

Considérant que la demande constitue la cinquième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Monsieur CACHON Pierre, Président de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ 2009. R.146 du 7 novembre 2009

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Action

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme GALY Martine agissant pour le compte de l'association GAILLARD ACTION et qui organise le 29 NOVEMBRE 2009 de 14H00 à 20H00 lieu : 10, rue du Châtelet Espace Louis SIMON une manifestation publique dénommée THE DANSANT,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Madame GALY Martine, Présidente de GAILLARD ACTION, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ 2009. R.147 du 9 novembre 2009

Réglementation de la circulation rue de Genève / rue de Vallard

CONSIDERANT que des travaux de réfection de la couche de roulement sont entrepris par l'entreprise COLAS située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Genève dans la partie comprise entre la douane de Moëllesulaz et le n° 118. L'accès à la rue de Genève par les rues de Vallard et de Moëllesulaz sera interdit, une déviation sera installée par les rues de la Libération et des Peupliers, les 16 et 17 novembre 2009 et du 23 au 27 novembre 2009 inclus.

...

➤ 2009. R.148 du 10 novembre 2009

Réglementation de la circulation, rue des Saules

CONSIDERANT que des travaux d'abattage d'arbres sont entrepris rue des Saules par l'entreprise SARL GUIGONNAT ELAGAGE, située 12, route de l'Eglise à JUVIGNY (74100) et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Saules au droit du n° 2 du 16 Novembre 2009 au 20 Novembre 2009 inclus.

...

➤ **2009. R.149 du 13 novembre 2009**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, ACCA de Gaillard

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. CAVALLI Léone agissant pour le compte de l'association ACCA de Gaillard et qui organise le 27 novembre 2009 de 17H00 à 24H00 lieu : 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée Concert du 27ème BCA.

Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Léone CAVALLI, Président de l'association ACCA de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. U.149 du 12 novembre 2009**

Autorisation permis de construire, Monsieur LORENZO Samuel, 14 rue du Crest de Vaulx 74240 GAILLARD

VU la demande de permis de construire pour la couverture d'un balcon sur un terrain sis 14 rue du Crest de Vaulx 74240 GAILLARD

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est ACCORDE à Monsieur LORENZO Samuel

...

➤ **2009. R.150 du 16 novembre 2009**

Réglementation de la Circulation rue du 18 Août et rue des Vignes

CONSIDERANT la journée d'accueil du 27ème BCA le 27 novembre 2009

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue des Vignes dans la partie comprise entre le Château et la rue du 18 Août, le 27 novembre 2009 entre 8h15 et 8h30

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite rue du 18 Août dans la partie comprise entre l'école des Bossonnets et l'Espace Louis Simon le 27 novembre 2009 entre 9h et 9h30

...

➤ **2009. R.151 du 16 novembre 2009**

Réglementation du stationnement à L'Espace Louis Simon

CONSIDERANT la journée d'accueil du 27ème BCA le 27 novembre 2009

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit devant le gymnase de l'Espace Louis Simon sur les places de zone bleue jouxtant le bâtiment le 27 novembre 2009 entre 6h et 23h.

...

➤ **2009. R.152 du 16 novembre 2009**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Gaillard Téléthon

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme Florence ESTERMANN agissant pour le compte de l'association GAILLARD TELETHON et qui organise le 04 décembre 2009 dès 17H00 jusqu'au 05 décembre 2009 à 24H00 lieu : 10, rue du Châtelet Espace Louis SIMON et Complexe sportif S.MAZZEO une manifestation publique dénommée TELETHON.

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Madame Florence ESTERMANN, Présidente de GAILLARD TELETHON, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.153 du 20 novembre 2009**

Réglementation de la Circulation rue de l'Industrie

CONSIDERANT que des travaux d'Inspection des ouvrages (ponts) de l'autoroute A411 sont entrepris par l'entreprise GABRIEL située 11, avenue de Rome – 13127 VITROLLES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La voie centrale de la rue de l'Industrie située sous le pont autoroutier sera neutralisée, du 25 au 27 novembre 2009 inclus.

...

➤ **2009. R.154 du 20 novembre 2009**

Réglementation de la circulation rue des Jardins

CONSIDERANT que des travaux d'Inspection des ouvrages (ponts) de l'autoroute A411 sont entrepris par l'entreprise GABRIEL située 11, avenue de Rome – 13127 VITROLLES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Jardins au droit du pont autoroutier, du 25 au 27 novembre 2009 inclus.

...

➤ **2009. R.155 du 24 novembre 2009**

Réglementation du stationnement rue de Genève

CONSIDERANT le stationnement d'un bus stand du TAC dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur une longueur de 15 mètres en zone bleue avant l'immeuble 129-131, rue de Genève le 28 novembre 2009 entre 5h et 12h.

...

➤ **2009. U.156 du 24 novembre 2009**

Autorisation permis de construire, Commune de Gaillard, terrain La Bachère 74240 GAILLARD

VU la demande de permis de construire pour la construction d'un centre horticole sur un terrain sis La Bachère 74240 GAILLARD, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est ACCORDE à la COMMUNE DE GAILLARD

...

➤ **2009. R.157 du 24 novembre 2009**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Lions Club d'Annemasse

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. Manuel AUGUSTO agissant pour le compte de l'association LIONS CLUB D'ANNEMASSE et qui organise le 01 décembre 2009 de 19H00 à 24H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « La télé qui chante »,
Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours sur Gaillard,

ARRETE

Article 1er : M. Manuel AUGUSTO, Président du LIONS CLUB D'ANNEMASSE

...

➤ **2009. U.158 du 27 novembre 2009**

Retrait permis de construire, hôtel Porte de Genève

VU l'arrêté municipal numéro 2008 U 82 du 20 juin 2008, autorisant l'hôtel Porte de Genève, à effectuer les travaux suivants :
Extension du restaurant par couverture de la terrasse.

VU le courrier en date du 18 novembre 2009 émanant de Monsieur Bernard GUENIN représentant l'hôtel Porte de Genève demandant l'annulation du permis de construire n° 07413308A0003.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° 07413308A0003 accordé à l'hôtel Porte de Genève est RETIRE.

...

➤ **2009. U.159 du 27 novembre 2009**

Opposition relative a une déclaration préalable, Monsieur HAFNAT, 2 rue Marcel Dégérine

VU la déclaration préalable susvisée et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

Il est fait opposition à la déclaration préalable n° 7413309A0064, le projet ne respectant pas les prescriptions de l'article 14 du règlement de la zone UA du POS de 1985.

...

➤ **2009. R.160 du 30 novembre 2009**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur CACHON Pierre agissant pour le compte de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD et qui organise le 29 décembre 2009 de 12H00 à 24h00 et le 30 décembre 2009 de 0H00 à 1H00 lieu : Boulodrome de Gaillard, 10 rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée Concours de pétanque,

Considérant que la demande constitue la cinquième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Monsieur CACHON Pierre, Président de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.161 du 1^{er} décembre 2009**

Réglementation du stationnement à L'Espace Louis Simon

CONSIDERANT l'organisation du Téléthon les 4 et 5 décembre 2009

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit devant le gymnase de l'Espace Louis Simon sur toutes les places de zone bleue à proximité du bâtiment du 3 Décembre 2009 à 8H00 au 7 Décembre 2009 à 12H00

...

➤ **2009. R.162 du 3 décembre 2009**

Ouverture dominicale des commerces les 13 et 20 décembre 2009

Vu la consultation de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 16 novembre 2009,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les commerces situés sur le territoire de la commune sont autorisés à rester ouverts les dimanches 13 et 20 décembre 2009, sauf les établissements de commerces de détail de radio-télévision, électroménager, bricolage, équipement de la maison, articles de droguerie et de meubles neufs et des articles neufs d'ameublement et de literie, qui sont autorisés par arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2009. cités ci-dessus, à rester ouverts les 06, 13 et 20 décembre 2009

...

➤ **2009. R.163 du 7 décembre 2009**

autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Harmonie Municipale de Gaillard

M. Christophe CALLAY agissant pour le compte de l'association Harmonie municipale de Gaillard et qui organise le 12 décembre 2009 de 20H30 à 24H00 et le 13 décembre 2009 de 0H00 à 0H30 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « Concert de Noël »,

Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours sur Gaillard,

ARRETE

Article 1er : M Christophe CALLAY, Président de L'Harmonie municipale de Gaillard, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.164 du 15 décembre 2009**

Occupation du Domaine Public Communal

VU la demande du pétitionnaire Madame MOUMENE Lydie en date du 8 décembre 2009,

ARRETE

ARTICLE 1 : La pétitionnaire est autorisée à occuper le domaine public communal d'une surface de 11,66 m² (5,30 m x 2,20 m) sur le parking sis face au n° 21 de la rue du Lieutenant Yvan Genot, en vue d'installer un camion de vente de sandwich à emporter et de boisson non alcoolisée.

...

➤ **2009. R.165 du 15 décembre 2009**

Occupation du Domaine Public Communal

VU la Décision n° 09-135 du 09 décembre 2009, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire Monsieur GELATY Alain est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 8,78 m² (3,75 m x 2,34 m) au droit du n° 97 rue de Genève en vue d'installer un stand de vente de sandwich à emporter.

...

➤ **2009. R.166 du 18 décembre 2009**

Intempéries, annulation matchs de football

CONSIDERANT que cette période d'intempéries ne permet pas une utilisation normale du terrain et peut causer une dégradation totale de celui-ci.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football sur le terrain d'honneur sont annulés pour le week-end du 19 et 20 décembre 2009 en raison des fortes chutes de neige et de l'état actuel du terrain.

...

DECISIONS du MAIRE

➤ 09.116 du 15 octobre 2009

TARIF de la BILLETTERIE pour le concert « Chico & the Gypsies » du 24 novembre 2009 Espace Louis Simon, MODIFICATION DE LA DECISION 2009.87

VU le concert de « Chico & the Gypsies » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mardi 24 novembre 2009,
CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

* de fixer le tarif de la billetterie pour le spectacle de « Chico & the Gypsies » qui est prévu à l'Espace Louis Simon le mardi 24 novembre 2009 comme suit :

- | | |
|--|---|
| ➤ Nombre de places à <u>30 euros</u> : 439 (couleur jaune sur le plan) | ➤ Nombre de places à <u>15 euros</u> : 249 (couleur rose sur le plan) |
| ➤ Nombre de places à <u>20 euros</u> : 162 (couleur bleue sur le plan) | ➤ Nombre de places à <u>10 euros</u> : 100 (places debout) |

...

➤ 09.117 du 13 octobre 2009

NON PREEMPTION MAISON 1 impasse des Moutonnières Consorts BERNER

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17/09/2009 présentée par l'étude de Maître François-Etienne PISSARD située à Saint-Julien-en-Genevois - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BERNER mentionnant le prix de vente de 460 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 1 impasse des Moutonnières à GAILLARD pour un prix total de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460 000 €)

...

➤ 09.118 du 13 octobre 2009

NON PREEMPTION MAISON 7 cours de la République ALPES BATIMENTS CONSTRUCTIONS

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22/09/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de ALPES BATIMENTS CONSTRUCTIONS mentionnant le prix de vente de 345 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 7 cours de la République à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS (345 000 €)

...

➤ 09.119 du 13 octobre 2009

NON PREEMPTION APPARTEMENT 14 impasse du Foron Consorts COSTA

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 03/10/2009 présentée par l'étude de Maîtres BRON-FULGRAFF – LASSERRE - ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts COSTA mentionnant le prix de vente de 253 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un appartement d'une superficie de 86.39 m² sis « Les Jardins de Moëllesulaz » 14 impasse du Foron à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE EUROS (253 000 €)

...

➤ **09.120 du 20 octobre 2009**

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », rue du Lieutenant Genot, Consorts DUPONT

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10/10/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte des consorts DUPONT mentionnant le prix de vente de 55 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 1070 d'une superficie de 28.31 m² ➤ CAVE : lot n° 972

situés « Helvétia Park » Rue du Lieutenant Genot à GAILLARD
pour un prix total de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000 €)

...

➤ **09.121 du 20 octobre 2009**

NON PREEMPTION MAISON 23 cours de la République, Madame BUREL Muriel

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13/10/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Madame BUREL Muriel mentionnant le prix de vente de 290 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 23 cours de la République à GAILLARD
pour un prix total de DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE EUROS (290 000 €)

...

➤ **09.122 du 20 octobre 2009**

Fourniture de combustible liquide pour les bâtiments communaux, année 2010, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que la fourniture de combustible liquide pour certains bâtiments communaux, pour l'année 2010, s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible d'approvisionner la commune en combustible liquide, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les six entreprises proposées par les fournisseurs de combustible, sur onze consultés à cet effet, une proposition a été retenue étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; le fournisseur retenu possède toutes les qualités requises pour approvisionner la commune en combustible liquide,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise THEVENIN & DUCROT, domiciliée à PONTARLIER Cédex (25303) – 67, rue de Besançon – Boîte Postale 189, la fourniture de combustible liquide pour certains bâtiments communaux, pour l'année 2010,

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant de base est de 51.321 € TTC l'hectolitre de fioul domestique, moins un rabais de 9.72 € TTC, soit : 41.601 € TTC et de 53.121 € TTC l'hectolitre de fioul antigel, moins un rabais de 9.72 € TTC, soit : 43.401 € TTC. Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2010,

...

➤ **09.123 du 2 novembre 2009**

Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révoquant avec Monsieur COMTE Régis

CONSIDERANT la demande de logement en date du 1er mai 2008 émanant de Monsieur COMTE Régis, muté à l'école maternelle des Bossonnets en qualité de professeur des écoles à la rentrée scolaire de septembre 2008,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de Monsieur COMTE Régis à compter du 6 novembre 2009, le logement communal 1E situé 6, Cours de la République à Gaillard, de type F3.

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel dû par Monsieur COMTE sera d'un montant de 264,74 euros hors charges, révisable dans les conditions du contrat.

...

➤ **09.124 du 3 novembre 2009**

Prêt de véhicule, Projet tournage d'une vidéo musicale à Paris

VU la demande de prêt d'un véhicule émanant de l'association Au 7 afin de se déplacer à Paris dans le cadre du tournage d'une vidéo d'un jeune musicien issu du studio d'enregistrement d'Au 7,

Le Maire décide,

ARTICLE 1: D'accepter le prêt d'un véhicule du vendredi 6 novembre 16h00 au lundi 9 novembre 8h00 à l'association Au 7,

...

➤ **09.125 du 10 novembre 2009**

NON PREEMPTION MAISON 11 rue Paul Valéry, Consorts BEGUIN

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 03/11/2009 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BEGUIN mentionnant le prix de vente de 435 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 11 rue Paul Valéry à GAILLARD
pour un prix total de QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (435 000 €)

...

➤ **09.126 du 10 novembre 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 12 rue des Jardins, Mme VIALA SAMMAR Virginie

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 03/11/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Madame VIALA SAMMAR Virginie mentionnant le prix de vente de 320 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 12 rue des Jardins à GAILLARD
pour un prix total de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (320 000 €)

...

➤ **09.127 du 16 novembre 2009**

Location et maintenance de photocopieurs pour les services communaux et les écoles – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 09-22)

CONSIDERANT l'intérêt de mettre à disposition des services communaux et des écoles des photocopieurs et de les maintenir en bon état de fonctionnement,

CONSIDERANT que le marché actuel de location et maintenance de photocopieurs s'achève le 31 décembre 2009 et la nécessité de le renouveler,

CONSIDERANT qu'après publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, la société SOFEB S.A.S., dont le siège social est situé 20, rue Theron de Montauge, 31200 TOULOUSE, a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la Commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER l'offre en option, présentée par la société SOFEB S.A.S., pour la location et maintenance des photocopieurs aux prix suivants :

- | | |
|---|--|
| - location sur 3 ans : 68 431,20 €HT | - prix du déplacement d'un appareil de son site actuel vers la |
| - maintenance : 0,0037 €HT la copie noir et blanc | future Mairie : 75 €HT |
| - maintenance : 0,042 €HT la copie couleur | |

...

➤ **09.128 du 17 novembre 2009**

NON PREEMPTION MAISON 27 rue des Rainettes, Consorts SERRA

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10/11/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts SERRA mentionnant le prix de vente de 395 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 27 rue des Rainettes à GAILLARD
pour un prix total de TROIS CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE EUROS (395 000 €)...

➤ **09.129 du 30 novembre 2009**

Aménagement du parking de la Mairie et de ses abords, mission de maîtrise d'œuvre, choix du Maître d'œuvre

VU les cinq offres proposées par des bureaux d'études sur les neuf consultés, le Bureau d'études SCP DUPONT Bernard à SAINT- JULIEN-EN-GENEVOIS (74160) – Espace Saint Julien - 16, rue des Vieux Moulins a été retenu étant donné qu'il a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier au Bureau d'Etudes SCP DUPONT Bernard à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74160) – Espace Saint Julien - 16, rue des Vieux Moulins la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la Mairie et de ses abords.

ARTICLE 3 : Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 200.000 € HT, soit un montant provisoire de rémunération de 12.900,00 € H.T, soit : 15.428,40 € TTC. Il sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009.

Le taux d'honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre est fixé à : 6,45 %.

...

➤ **09.130 du 2 décembre 2009**

Extension du dispositif de vidéoprotection, 3 secteurs : cours de la République, rue du Martinet, rue du Châtelet, prestations intellectuelles d'appui à la maîtrise d'ouvrage, choix d'un bureau d'études

CONSIDERANT que la Ville de GAILLARD souhaite installer un dispositif de vidéoprotection sur les secteurs Cours de la République, rue du Martinet et rue du Châtelet afin de sécuriser le domaine public de ces trois secteurs, et étant donné la complexité du projet, la Collectivité Locale veut être accompagnée par un Bureau d'études spécialisé dans le domaine de la vidéoprotection. Une consultation de prestations intellectuelles d'appui à la maîtrise d'ouvrage a été lancée.

VU les trois offres proposées par les bureaux d'études spécialisés,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier au Bureau d'Etudes THEVENET Consultants, sis à LISSIEU (69380) – 1, allée des Ecureuils, l'étude compte tenu que l'offre proposée est économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 3 : Le besoin est prévu dans le budget. Le montant des prestations s'élève à la somme de 15.000,00 € HT, soit : 17.940,00 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2009.

...

➤ **09.131 du 3 décembre 2009**

Convention « nouveaux voisins » 2009, La Poste

CONSIDERANT qu'il est utile d'avoir une mise à jour permanente de la liste des habitants de la commune et de la liste électorale,

VU le produit proposé par La Poste intitulé « nouveaux voisins »

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de signer, avec cette entreprise, un marché passé selon la procédure adaptée, suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics, définissant l'objet de la mission, les prestations et les modalités d'exécution et de paiement,

ARTICLE 2 : Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 114,32 € HT, soit 136,73 € TTC.

...

➤ **09.132 du 3 décembre 2009**

Convention « nouveaux voisins » 2010, La Poste

CONSIDERANT qu'il est utile d'avoir une mise à jour permanente de la liste des habitants de la commune et de la liste électorale,

VU le produit proposé par La Poste intitulé « nouveaux voisins »

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de signer, avec cette entreprise, un marché passé selon la procédure adaptée, suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics, définissant l'objet de la mission, les prestations et les modalités d'exécution et de paiement,

ARTICLE 2 : Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 349,61 € HT, soit 418,13 € TTC.

...

➤ **09.133 du 4 décembre 2009**

**Accompagnement professionnel et social d'agents dans le cadre du chantier d'insertion « Le Jardin de Gaillard » –
Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA 09-27)**

CONSIDERANT que le marché actuel se termine le 31 décembre 2009 et la nécessité de le renouveler afin d'assurer la continuité du service d'accompagnement social et professionnel des agents du chantier d'insertion « Le Jardin de Gaillard »,

CONSIDERANT qu'après publicité dans un journal d'annonces légales, la société Institut de Formation Rhône Alpes (I.F.R.A.), dont le siège social est situé 66, cours Tolstoï, 69627 VILLEURBANNE, a présenté la seule offre jugée économiquement intéressante pour la Commune,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER l'offre jugée économiquement intéressante présentée par la société I.F.R.A., aux prix suivants :

- Montant maximum du marché : 17 000 €TTC/an
- Prix horaire d'accompagnement : 58,60 €TTC

...

➤ **09.134 du 7 décembre 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 45 bis rue de Vallard, Consorts ADLER

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20/11/2009 présentée par l'étude de Maître Anne-Marie LASSERRE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts ADLER mentionnant le prix de vente de 380 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 45 bis rue de Vallard à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (380 000 €)

...

➤ **09.135 du 9 décembre 2009**

Tarifs Municipaux 2010

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2010,

Le Maire décide,

- D'appliquer une augmentation de 2 % par rapport à ceux de 2009, ... pour l'année 2010,

...

➤ **09.136 du 9 décembre 2009**

Tarifs Restaurant des Hutins

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs du restaurant des Hutins pour l'année 2010,

Le Maire décide,

- D'appliquer une augmentation de 2 % par rapport à ceux de 2009, ... pour l'année 2010,

...

➤ **09.137 du 24 décembre 2009**

TARIF de la BILLETTERIE pour La pièce de Théâtre « Madame BUTTERLIGHT » avec Véronique GENEST, du mardi 9 février 2010 à l'Espace Louis Simon

VU la pièce de théâtre « Madame BUTTERLIGHT » avec Véronique GENEST qui est prévue à l'Espace Louis Simon le mardi 9 février 2010,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

* de fixer le tarif de la billetterie pour la pièce de théâtre « Madame BUTTERLIGHT » avec Véronique GENEST qui est prévue à l'Espace Louis Simon le mardi 9 février 2010 comme suit :

- **Prix : 20 euros** : rangée A du n° 1 au n° 52, rangée B du n° 1 au n° 49, rangée C du n° 1 au n° 51, rangée D du n° 1 au n° 45, rangée E du n° 1 au n° 49, rangée F du n° 1 au n° 47, rangée G du n° 1 au n° 53, rangée H du n° 1 au n° 47
- **Prix : 15 euros** : rangée A du n° 53 au n° 77, rangée B du n° 50 au n° 76, rangée C du n° 52 au n° 81, rangée D du n° 46 au n° 78, rangée E du n° 50 au n° 82, rangée F du n° 48 au n° 77, rangée G du n° 54 au n° 77, rangée H du n° 48 au n° 74

...

➤ **09.138 du 16 décembre 2009**

Fourniture et mise en place d'un local modulaire préfabriqué pour le centre horticole, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que, dans le cadre de la construction d'un centre horticole et ses abords, la fourniture et la mise en place d'un local modulaire préfabriqué s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces prestations par des courriers envoyés directement aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les deux offres proposées par les entreprises, sur trois consultées à cet effet, une proposition a été retenue étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise B. C. M. (Bâtiments Constructions Modulaires), domiciliée à ISSOIRE (63500) – rue Robert Schuman, la fourniture et la mise en place d'un local modulaire préfabriqué, dans le cadre de la construction d'un centre horticole et ses abords,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 26 676.45 € HT, soit 31 905.03 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2009.

...

➤ **09.139 du 21 décembre 2009**

Tarifs séjour de jeunes : Raid raquettes du 22 au 23 décembre 2009

VU la délibération n°2007.1029 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant les quotients familiaux.

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du raid raquettes des jeunes du 22 au 23 décembre 2009 à 46,67 € par jeune.

...

➤ **09.140 du 29 décembre 2009**

Mise à disposition de Monsieur BLANCHARD Fabrice d'un logement type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard

CONSIDERANT la vacance du logement 3B type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de Monsieur BLANCHARD Fabrice à compter du 4 janvier 2010, le logement communal 3 B situé 39, rue de Vernaz à Gaillard, de type studio.

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel dû par Monsieur BLANCHARD sera d'un montant de 126,58 euros hors charges, révisable dans les conditions du contrat.

...

➤ **09.141 du 23 décembre 2009**

Vente du véhicule RENAULT «CTTE avec Benne» N° 5152 TY 74

CONSIDERANT que la Collectivité Locale n'a plus l'utilité du véhicule de marque RENAULT, genre CTTE, carrosserie Benne, type FN 40B5 32N, diesel, 8 CV, immatriculé 5152 TY 74

VU l'offre de rachat proposée par Monsieur Moléon, Lucien, LUTIN, domicilié à GAILLARD (74240) – « Le Forum » - rue de Moëllesulaz,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de vendre le véhicule de marque RENAULT, genre CTTE, carrosserie Benne type FN 40B5 32N, diesel, 8 CV, immatriculé 5152 TY 74, à Monsieur Moléon, Lucien LUTIN, domicilié à GAILLARD (74240) – « Le Forum » - rue de Moëllesulaz, au prix de 1.500,00 Euros,

...

➤ **09.142 du 23 décembre 2009**

Vente du véhicule RENAULT «CTTE - Fourgon» N° 428 SW 74

CONSIDERANT que la Collectivité Locale n'a plus l'utilité du véhicule de marque RENAULT, genre CTTE, carrosserie fourgon, type FB 30A1 3840, diesel, 8 CV, immatriculé 428 SW 74

VU l'offre de rachat proposée par Monsieur Pascal PINGET, domicilié à MARCELLAZ (74250) – 663, route de la Verne,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de vendre le véhicule de marque RENAULT, genre CTTE, carrosserie Fourgon, type FB 30A1 3840, diesel, 8 CV, immatriculé 428 SW 74, à Monsieur Pascal PINGET domicilié à MARCELLAZ (74250) – 663, route de la Verne, au prix de 200,00 €,

...

➤ **09.143 du 24 décembre 2009**

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park » 23, rue du Lieutenant Genot, Mr DUBOUCHET Jacques

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 01/12/2009 présentée par l'étude de Maître Hervé PAILLET située à GAILLARD - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur DUBOUCHET Jacques mentionnant le prix de vente de 43 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 459 d'une superficie de 28 m² ➤ CAVE : lot n° 350

situés « Helvétia Park » 23 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de QUARANTE TROIS MILLE EUROS (43 000 €)

...

➤ **09.144 du 24 décembre 2009**

NON PREEMPTION MAISON 11 rue de Vernaz Mme JACQUEMIER Monique

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 03/12/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Madame JACQUEMIER Monique mentionnant le prix de vente de 240 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

• Une maison située au 11 rue de Vernaz à GAILLARD

pour un prix total de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000 €)

...

➤ **09.145 du 24 décembre 2009**

NON PREEMPTION MAISON 19 rue des Vignes Mme VIOLLAND Françoise

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 03/12/2009 présentée par l'étude de Maître Anne PIGNARD-EXBRAYAT située à CLUSES - Haute-Savoie - pour le compte de Madame VIOLLAND Françoise mentionnant le prix de vente de 430 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

• Une maison située au 19 rue des Vignes à GAILLARD

pour un prix total de QUATRE CENT TRENTE MILLE EUROS (430 000 €)

...

➤ **09.146 du 24 décembre 2009**

NON PREEMPTION APPARTEMENT 34 rue de la Libération Mr CHAPOTAT

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11/12/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur CHAPOTAT Sylvain mentionnant le prix de vente de 280 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

• Un appartement d'une superficie de 70.91 m² • Une cave

• Un garage

Situés au 34 rue de la Libération à GAILLARD

pour un prix total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280 000 €)

...

➤ **09.147 du 24 décembre 2009**

NON PREEMPTION TERRAINS L'UCHE POULAIN Madame GOY Fernande

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17/12/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Mme GOY Fernande mentionnant le prix de vente de 200 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Terrains située au lieu dit « l'Uche Poulain » à GAILLARD
pour un prix total de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000 €)

...